

Approvisionnement responsable et partenariats avec les fournisseurs

GRI 308-1, 308-2, 412-1, 412-3, 414-1

SDG 8, 12

Chez Bell, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes d'affaires élevées que nous respectons. Grâce à la gestion des risques des fournisseurs et à l'approvisionnement responsable de produits et services, nous visons à atténuer les risques inhérents à nos fournisseurs et à établir des relations mutuellement bénéfiques et éthiques avec ceux qui agissent de manière responsable, respectent l'environnement et font preuve d'intégrité sur le marché.

Une étude de cas sur La Source (filiale)

La Source (TSO) fabrique des produits de marque privée par l'intermédiaire de fournisseurs situés principalement en Asie. Ce processus à haut risque de responsabilité doit être soumis à des vérifications sociales rigoureuses sur place par une tierce partie. Les vérifications sociales effectuées chaque année par Bureau Veritas analysent le respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables, y compris celles relatives aux permis, au travail, aux salaires, à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement.

La Source s'engage à n'acheter des biens et des services qu'à des fournisseurs qui respectent des normes et des pratiques internationalement reconnues en matière de traitement des travailleurs et de leur environnement de travail. Bien que La Source ait des fournisseurs provenant de nombreux pays et de diverses cultures, elle s'attend à ce que tous ces fournisseurs démontrent leur conformité au Programme de certification d'usine TSO et établissent un système de contrôle efficace pour s'assurer qu'ils exercent leurs activités de manière socialement responsable.

Toute usine qui fabrique des produits de marque privée La Source doit faire l'objet d'une vérification de responsabilité sociale (RS) et être certifiée. L'objectif est de s'assurer que les usines ont mis en place des systèmes de qualité solides et qu'elles respectent les lois applicables et les attentes sociales. La portée des vérifications de responsabilité sociale (RS) comprend des évaluations sur le travail des enfants, le travail forcé ou contractuel, les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux, la non-discrimination et l'environnement de travail, telles que publiées dans le Code de conduite des fournisseurs TSO. Toute violation critique de ce qui précède, mise en évidence lors d'une vérification RS de l'usine, entraînera la résiliation immédiate de l'usine par La Source.

Partenariats avec les fournisseurs

Les fournisseurs alimentent directement notre capacité à réussir, un fait essentiel compte tenu des contraintes croissantes en matière d'approvisionnement mondial. Pour favoriser une chaîne de valeur durable, il est essentiel de s'engager activement auprès des fournisseurs afin d'identifier les opportunités et de traiter les risques. Nous travaillons avec divers fournisseurs clés afin de nous aligner sur nos valeurs et nous les mettons au défi de collaborer à des projets innovants pour apporter des améliorations.

En 2022, 26 % de nos fournisseurs, en termes de dépenses, avaient fixé des objectifs scientifiques pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Grâce à sa stratégie d'engagement des fournisseurs, Bell a fait appel à plus de 200 de ses principaux fournisseurs en 2022, dans le but de réduire ses émissions indirectes (portée 3). Nous continuerons à impliquer nos fournisseurs dans le cadre de cette initiative, dans le but d'atteindre 64 % de nos fournisseurs en termes de dépenses pour établir des objectifs scientifiques d'ici 2026.

Bell collabore avec les fournisseurs pour participer à des solutions novatrices qui visent à réduire au minimum l'impact environnemental de nos activités commerciales. Cela signifie que nous collaborons avec les fournisseurs pour rediriger, réutiliser, réaffecter et recycler le matériel de nos flux de déchets dans la mesure du possible. Nous soutenons également les organismes qui se concentrent sur la protection de l'environnement. Par exemple, Bell collabore avec son fournisseur de poteaux électriques pour établir un processus de réaménagement des poteaux en fin de vie. Selon l'état du poteau, il peut être transformé en produits de valeur, notamment en poutres structurelles et en glissières de sécurité, ou bien les poteaux usagés peuvent être broyés pour produire des copeaux de bois.

Il est également important d'investir localement pour favoriser la croissance et l'innovation au pays. Dans sa vision d'être reconnue par les clients comme offrant la meilleure expérience télévisuelle, avec un contenu personnalisé, sur n'importe quel écran, à n'importe quel moment, Bell a livré, en partenariat avec le fournisseur et partenaire canadien Mirego, le nouveau service Bell Télé Fibe, une expérience télévisuelle à la fine pointe de la technologie. Le développement de la technologie à l'interne chez Bell, en partenariat avec des fournisseurs locaux, crée d'importants débouchés en

haute technologie pour les talents canadiens et une saine croissance financière pour nos partenaires comme Mirego.

Les fournisseurs sont des catalyseurs essentiels de nos efforts pour créer de la valeur. À ce titre, les fournisseurs sont traités de manière transparente et respectueuse.

Approvisionnement responsable en produits tangibles et services

GRI 308-1

En plus de l'approche de Bell à l'égard de la gestion responsable des affaires et des risques de ses fournisseurs, Bell aborde également des produits spécifiques par le biais de son programme de critères durables en expansion.

Critères de développement durable pour les produits tangibles

Depuis 2011, Bell a mis en œuvre de solides politiques en matière d'environnement et d'approvisionnement dans les contrats, de sorte que tous les fournisseurs avec qui nous faisons affaire sont soumis à des normes conformes au Code de conduite des fournisseurs de Bell et aux critères de développement durable pour les contrats de services et de biens tangibles ciblés.

Nos critères de durabilité pour les produits destinés aux clients englobent les téléphones mobiles et les accessoires, les piles, les chargeurs, les cartes SIM, le mobilier urbain, les modems et les récepteurs télé, le papier et les emballages, les produits en plastique à usage unique, et s'étendent aux autres produits internes comme les ordinateurs portables et les produits de nettoyage.

Pour en savoir plus sur les pratiques d'approvisionnement responsable de Bell pour les produits et services, veuillez consulter notre [fiche d'information](#) sur l'économie circulaire.

Minéraux de conflit

GRI 412-3

De nombreux appareils électroniques contiennent une petite quantité de métaux tels que le tantale, l'étain, le tungstène et l'or. Ceux-ci proviennent de minéraux reconnus par les lois américaines comme des minéraux de conflit, car dans certains cas, ces métaux sont extraits dans des conditions d'exploitation. Bell partage les préoccupations de nombreuses entreprises du secteur des produits électroniques et des télécommunications selon lesquelles l'utilisation de minéraux de conflit peut financer ou soutenir, directement ou indirectement, des groupes armés en République démocratique du Congo (RDC) ou dans des pays voisins.

Nous jugeons inacceptables l'exploitation et le commerce de minéraux qui alimentent des conflits armés et qui entraînent des violations des droits de la personne. Notre politique et nos pratiques sont harmonisées dans le but de garantir que des mesures appropriées sont prises afin que nos fournisseurs s'approvisionnent de façon responsable en minéraux de conflit. Chez Bell, les fournisseurs qui nous fournissent des produits tangibles contenant ou pouvant contenir de l'étain, du tungstène, du tantale ou de l'or sont signalés comme présentant un risque élevé dans notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs. En identifiant ces fournisseurs, nous pouvons nous assurer que des mesures sont en place pour faciliter l'engagement des fournisseurs à démontrer qu'ils ont des contrôles de diligence raisonnable appropriés sur les minéraux de conflit dans leur chaîne d'approvisionnement et que leurs produits sont « sans conflit en RDC ».

En 2011, nous avons demandé à nos principaux fournisseurs d'équipements électroniques de mettre en œuvre des processus et des mécanismes de contrôle pour éviter l'utilisation de minéraux susceptibles de financer ou de bénéficier directement, ou indirectement, à des groupes armés en RDC ou dans des pays voisins.

Sélection et responsabilité des fournisseurs

GRI 308-1, GRI 308-2

Bell Canada (toutes les filiales)

Pour nous assurer de travailler avec des fournisseurs qui respectent les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, la norme de l'entreprise de Bell exige que tous les fournisseurs adoptent le Code de conduite des fournisseurs de Bell (le « Code »), ainsi que les annexes et les clauses environnementales applicables. Le Code contribue à réduire au minimum les risques pour nos activités et notre réputation dans les domaines suivants : continuité des affaires, sécurité de l'information, confidentialité, santé et sécurité, environnement, responsabilité d'entreprise et stabilité financière.

Avant de conclure un contrat avec nos fournisseurs, nous effectuons une analyse des risques sur le fournisseur par l'intermédiaire de notre programme de gestion des risques liés aux fournisseurs. En plus de nos évaluations internes, Bell peut demander au fournisseur de remplir un questionnaire d'auto-évaluation. L'objectif de l'évaluation fondée sur les risques de Bell est de déterminer le niveau de risque associé à un fournisseur et au produit ou service rendu. Les fournisseurs sont évalués en fonction des lois, des normes et des directives internationales, nationales et régionales. Bell évalue également ses fournisseurs sur leur traitement des renseignements sensibles, leurs politiques en matière de santé et de sécurité au travail, leurs normes environnementales et leurs plans et procédures de préparation aux urgences. En outre, Bell exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à l'ensemble des lois, des règlements, des directives, des codes de pratique et des ordonnances des autorités gouvernementales, et des ententes conclues avec celles-ci relativement à la protection et à la sauvegarde de l'environnement. Cela comprend, sans s'y limiter, les substances dangereuses, les émissions atmosphériques, la gestion de l'eau, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

En 2022, Bell a effectué plus de 780 évaluations des fournisseurs. Tous ces fournisseurs ont été évalués en fonction des risques environnementaux, et plus de 140 fournisseurs ont été identifiés comme présentant des risques environnementaux réels ou potentiels. Afin d'atténuer les risques

environnementaux de ces fournisseurs, le Code de conduite des fournisseurs de Bell et les clauses environnementales applicables ont été ajoutés à leurs contrats respectifs.

Code de conduite des fournisseurs de Bell

Tous les nouveaux contrats de Bell obligent les fournisseurs à se conformer au Code de conduite des fournisseurs de Bell, qui établit clairement que le fournisseur doit prendre des mesures raisonnables pour respecter le Code dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Le Code de conduite des fournisseurs de Bell a été mis à jour en 2020 afin de refléter les pratiques exemplaires les plus récentes, et décrit les normes qui assureront que les conditions de travail soient sécuritaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, que les travailleurs soient traités avec respect et dignité et que les processus de conception et de fabrication soient responsables en matière d'environnement et d'éthique. Bell s'engage à s'approvisionner de façon responsable et considère comme inacceptables toutes les activités de sa chaîne d'approvisionnement qui alimentent les conflits et conduisent à des violations des droits de la personne.

Nous avons également mis à jour la section sur les droits du travail et de la personne de notre Code de conduite des fournisseurs afin de tenir compte des plus récentes conventions internationales, notamment : emploi librement choisi, jeunes travailleurs, heures de travail, salaire et avantages sociaux, traitement humain et non-discrimination, liberté d'association et négociation collective.

Si un fournisseur ou un tiers désigné par Bell est jugé en défaut en vertu du Code de conduite des fournisseurs, Bell peut effectuer des vérifications sur place dans les installations de certains fournisseurs qui fournissent des produits ou des services à Bell. Les vérifications sur place peuvent comprendre un examen des dossiers, des politiques et des pratiques pertinents du fournisseur, ainsi que l'inspection des installations afin de vérifier le respect du présent Code. En cas de non-conformité au présent Code, le fournisseur prendra toutes les mesures raisonnables pour respecter, de manière diligente, les normes exposées dans le présent Code.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, cibles, buts, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie du rendement ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Veuillez consulter le dernier rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.